



## Compte rendu

**Conseil Communautaire du 23 janvier 2013**

**Salle Valadier – Brou**

L'an deux mil treize, le 23 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Brou – salle Valadier - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

### Monsieur le Président

- 1 - Ouvre la séance, remercie Monsieur Philippe MASSON, Maire de Brou, de son accueil, les membres du Conseil Communautaire de leur présence, et fait part des excuses des élus absents, retenus par d'autres obligations.
- 2 - Présente le Major GOURDEL et l'Adjudant-chef CHARPENTIER de la communauté de brigades Brou-Illiers qui interviendront dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens.
- 3 - Propose deux additifs à l'avis du Conseil Communautaire.  
Ecole Saint-Paul : reconduction de la convention régissant la participation de la C.D.C. du Perche-Gouet aux frais de fonctionnement du dit établissement.  
Mise à disposition des agents techniques de la commune d'Unverre à la C.D.C. du Perche-Gouet : reconduction de la convention.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2012 n'amènent pas d'observation.

### **Intervention du Major GOURDEL et de l'Adjudant-chef CHARPENTIER de la communauté de brigades Brou-Illiers.**

Les militaires de la communauté de brigades Brou-Illiers font part d'agissements inquiétants, depuis décembre 2012, et informent d'une recrudescence d'actes contre la sécurité des biens et des personnes ; ils incitent à la prudence et sollicitent des élus et usagers la communication de tout fait paraissant suspect. Une plaquette explicative est remise à chaque élu.

### **Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2013**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget de la Communauté de Communes. Ce débat, qui se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire, permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget et d'être informée de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Monsieur le Président souligne que les orientations budgétaires présentées ont été synthétisées après la réunion de la Commission des Finances (14 janvier 2013) et demande à Monsieur MASSON, Vice-président en charge des Finances, de commenter les tableaux financiers qui précisent les grandes tendances et les priorités qui caractériseront le budget de l'exercice 2013 (la séance consacrée au vote du budget de la Communauté de Communes, apportera une information détaillée sur les évolutions des prévisions).

Monsieur MASSON fait part

Que les mêmes principes de gestion que ceux retenus pour les exercices précédents vont trouver à s'appliquer en 2013, à savoir : persévérance dans l'effort de maîtrise de l'évolution des dépenses.

### **La dette**

A emprunt constant, la charge de la dette devrait représenter, pour l'exercice 2013, un montant de 62 122.00 € pour le remboursement d'une partie des intérêts (dépenses de fonctionnement) et 234 915.00 € pour le reversement d'une partie du capital (dépenses d'investissement).

Cependant, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les investissements 2013.

## **Orientations de la section de fonctionnement**

### **1 – Dépenses**

Peu de changements sont à prévoir sur le fonctionnement en 2013, si ce n'est poursuivre le recadrage des dépenses et plus particulièrement celles des charges à caractère général.

Les charges du personnel seront estimées en fonction des projets de service : créations de postes (temps complet et incomplet) ; des évolutions des carrières ; des augmentations légales (avancement d'échelons, de grades, etc). La réforme des rythmes scolaires induira des dépenses supplémentaires liées à l'allongement du temps périscolaire.

Reconduction du dispositif « Perche-Ambition » dans le cadre du Développement Economique.

### **2 – Recettes**

Les produits des services (accueils de loisirs, multi-accueil, école de musique, bibliothèques ...), seront recalculés selon les tarifs votés par le Conseil Communautaire (volonté de faire participer l'utilisateur).

La mise en œuvre, en septembre 2013, de la réforme des rythmes scolaires, devrait induire une participation financière de l'Etat.

Les montants des dotations et participations de l'Etat, non connus à ce jour, seront communiqués au mois de mars 2013 (leur montant devrait rester stable).

## **Orientations de la section d'investissement**

### **1 – Dépenses**

Les Commissions ad-hoc (Bâtiments/Travaux et Finances), ont déterminé les travaux et acquisitions à prévoir sur l'exercice 2013.

Les opérations d'investissements seront réalisées en fonction de l'urgence des travaux et du montant des subventions accordées par le Département (Fonds d'Aide aux Communes, Contrat Départemental de Développement Intercommunal) ; la Région (Contrat Régional de Pays) ; l'Etat (Dotation d'Equipe des Territoires ruraux, ...) ; et tout autre organisme pouvant aider au financement des projets de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Reconduction des Fonds de Concours.

### **Travaux en cours de réalisation. Subventions sollicitées et obtenues en 2011-2012.**

1 - Groupe scolaire d'Unverre : suite et fin des travaux commencés en 2011 et 2012 (occupation des locaux septembre 2013) ; accueil de loisirs « Brou Enfants » : création et réhabilitation de locaux « Accueil de loisirs ».

**Travaux retenus, pour lesquels des subventions ont été sollicitées** (FDAIC ; DETR ; Enveloppes parlementaires, ...)

Ecole de La Bazouche-Gouet : réhabilitation et mise aux normes de trois classes ;

Ecole Jules Verne : réfection de la cour.

### **Travaux à prévoir**

Ecole maternelle « Chat Perché » :

Restauration du portail ; réhabilitation et mise aux normes du bâtiment situé dans l'enceinte de l'école qui sera dédié à l'accueil périscolaire (après transfert des locaux à la CDC du Perche-Gouet).

Accueil périscolaire d'Yèvres :

Réhabilitation et mise aux normes du bâtiment accolé au périscolaire maternel d'Yèvres, dans le cadre d'un agrandissement (après transfert des locaux à la CDC du Perche-Gouet).

Accueil de loisirs d'Unverre. Réfection du sol.

### **Acquisitions**

Matériel informatique (écoles, structures Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, ...) ; logiciel Petite Enfance, Enfance, Jeunesse ; mobilier (écoles, autres structures...) ; matériel divers (pour entretien des locaux, ...).

### **2 – Recettes**

Sont attendues,

Les subventions sollicitées pour l'exercice 2013, ainsi que les reliquats des subventions 2012, en fonction des dépenses d'investissement réalisées (la collectivité est tributaire des politiques d'éligibilités décidées par les partenaires qui cofinancent les investissements programmés).

Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) : remboursement trimestriel, lié aux dépenses d'investissement effectives.

Emprunt dans le cadre du financement de l'opération « Réhabilitation et extension de l'accueil de loisirs « Brou-Enfants ».

**Après débat, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires 2013 telles que présentées.**

## I - Services aux Personnes et à la famille.

### Accueils périscolaires : tarifs 2013.

Les membres du Conseil Communautaire, approuvent à la majorité (1 abstention) la revalorisation des tarifs des accueils périscolaires, présentée par Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente en charge des Services aux Personnes et à la Famille

A savoir, tarifs à compter du 3 septembre 2013 (rappel du tarif moyen départemental : 1.66 €/heure)

Revenus nets mensuels du foyer	2012 Matin	2013 Matin	2012 Soir	2013 Soir	2012 Journée	2013 Journée
Jusqu'à 1.100 €	0,53 €	0,64 €	1,07 €	1,28 €	1,60 €	1,92 €
De 1.101 à 1.400 €	0,63 €	0,76 €	1,27 €	1,52 €	1,90 €	2,28 €
De 1.401 € à 1.700 €	0,73 €	0,88 €	1,47 €	1,76 €	2,20 €	2,64 €
De 1.701 € à 2.000 €	0,83 €	1 €	1,67 €	2.00 €	2,50 €	3.00 €
De 2.001 € à 2.300 €	0,93 €	1,12 €	1,87 €	2,24 €	2,80 €	3,36 €
Plu de 2.300 €	1,03 €	1,24 €	2,07 €	2,48 €	3,10 €	3,72 €

Une dégressivité de 10% est appliquée pour le second, le troisième enfant etc... fréquentant également l'Accueil Périscolaire de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

### Accueils de loisirs intercommunaux : tarifs 2013.

Les membres du Conseil Communautaire, approuvent à l'unanimité, la revalorisation des tarifs des accueils de loisirs intercommunaux, présentée par Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente en charge des Services aux Personnes et à la Famille

A savoir, tarifs à compter du 8 juillet 2013 (le prix de la journée comprend le repas, le goûter, et les diverses activités).

Une dégressivité de 20% est appliquée pour le second, le troisième enfant etc... fréquentant également les Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs 2012 Famille CDC	Tarifs 2013 Famille CDC	Tarifs 2012 Famille hors CDC	Tarifs 2013 Famille hors CDC
• jusqu'à 750 €	5,25 €	5,35 €	9,25 €	9,45 €
• de 751 € à 1 100 €	6,45 €	6,60 €	10,75 €	11,00 €
• de 1 101 € à 1 400 €	7,55 €	7,70 €	11,80 €	12,05 €
• de 1 401 € à 1 700 €	8,55 €	8,70 €	12,95 €	13,20 €
• de 1 701 € à 2 000 €	9,75 €	9,95 €	14,00 €	14,30 €
• de 2 001 € à 2 300 €	10,75 €	11,00 €	15,10 €	15,40 €
• plus de 2 300 €	11,80 €	12,05 €	16,10 €	16,40 €

**Sortie exceptionnelle** : 2012 : 3,75 € par jour (transport compris) = **2013 : 3,80 €** ; **Mini-camp** : 2012 : 5,60 € par nuit (transport, activités, dîner et petit déjeuner compris) = **2013 : 5,70 €** ; **Veillée-jeune** : 2012 : 2,55 € = **2013 : 2,60 €** ; transport des enfants des communes de Brou-Yèvres vers l'Accueil de Loisirs : 2012 : 1,12 € par jour et par enfant (montant forfaitaire pour la journée) = **2013 : 1,14 €**.

### Accueils de loisirs intercommunaux : création de postes à temps complet et durée déterminée.

Les membres du Conseil Communautaire, approuvent à l'unanimité, la création des postes à temps complet et à durée déterminée nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs intercommunaux présentés par Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente en charge des Services aux Personnes et à la Famille

### A savoir

Création de 26 postes d'Adjoints d'animation 2<sup>e</sup> classe, à temps complet et durée déterminée. Période d'emploi considérée :

Du 8 juillet au 2 août 2013, pour les accueils de loisirs intercommunaux de « Brou-Enfants », « Brou-Juniors » et La Bazoche-Gouet

Du 8 juillet au 26 juillet 2013 pour l'accueil de loisirs intercommunal d'Unverre.

Création d'un poste d'Animateur, à temps complet et durée déterminée (accueil de loisirs « Brou Juniors »).

Période d'emploi considérée : 8 juillet au 2 août 2013.

## **II – Affaires scolaires.**

### **Réforme des rythmes scolaires.**

Le projet de décret, modifiant les rythmes scolaires dans le premier degré afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement, prévoit que la semaine et la journée scolaires doivent être réorganisées, soit :

- 24 heures de cours réparties sur quatre jours et demi (lundi-mardi-jeudi-vendredi (5h30 d'enseignement maximum) et le mercredi matin (reliquat des heures) ; pause méridienne : 1h30 au minimum. Samedi matin à la place du mercredi matin : sur dérogation.

L'article 8 du décret précise que le texte entre en vigueur à la rentrée scolaire 2013-2014 ; possibilité d'une entrée différée à la rentrée scolaire 2014-2015 pour les collectivités qui en feraient la demande (mars 2013).

Le Conseil Communautaire, appelé à se prononcer sur la date d'application de la réforme des rythmes scolaires par la Communauté de Communes, décide, à la majorité, de sa mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2013-2014.

## **III – Intercommunalité**

### **Lancement d'une étude pour analyser l'impact financier pour le rapprochement de Communauté de Communes – Groupement de commande – désignation du coordonnateur – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commande.**

La Communauté de Communes des Trois Rivières, celles du Bonnevalais, du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises, du Perche-Gouet et du Pays de Combray, ont décidé d'étudier leur rapprochement éventuel.

Une étude doit être lancée afin de comparer les fonctionnements de ces six Communauté de Communes, d'analyser leurs compétences respectives, d'apprécier leur situation financière et de voir dans quelle mesure une complémentarité serait envisageable.

Pour cela, il s'avère nécessaire de constituer un groupement de commande, d'y désigner une Communauté de Communes coordonnatrice, et d'élire des membres de la commission d'appel d'offres dans ce groupement de commande.

Une démarche de fusion de communautés impose la prise en compte d'un triptyque inséparable : compétences, finances, gouvernance.

Chacune des Communautés de Communes participera naturellement au comité de pilotage de ce projet.

Les Communautés de Communes devront avoir accepté, par délibération, de confier à la Communauté de Communes des Trois Rivières, le pilotage de ce groupement de commande et avoir nommé un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission d'appel d'offres de cette étude parmi leurs propres membres de la commission d'appel d'offres.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide d'adhérer au groupement de commande pour réaliser l'étude de l'impact financier de la fusion des six communautés de communes (Communautés de Communes du Bonnevalais, des Plaines et Vallées Dunoises, du Dunois, des Trois Rivières, du Perche-Gouet, du Pays de Combray) ; de confier à la Communauté de Communes des Trois Rivières la coordination de ce groupement de commande.**

**Procède** à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres pour représenter la Communauté de Communes du Perche-Gouet dans la commission créée pour le groupement de commande :

- Membre titulaire : Monsieur Gérard RESTEGUE, Président de la Communauté de Communes du Perche-Gouet
- Membre suppléant : Monsieur François MALZERT, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Perche-Gouet

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec l'ensemble des communautés de communes, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

### Additifs

#### **Convention relative à la participation de la Communauté de Communes du Perche-Gouet aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Paul sous contrat d'association.**

Vu le cadre juridique qui régit les relations entre les collectivités territoriales et les établissements sous contrat d'association,

Vu la demande de subvention présentée par l'OGEC Saint-Paul, sis à Brou (28160),

La Communauté de Communes du Perche-Gouet a conclu avec l'école Saint-Paul une convention régissant la fixation de sa participation aux dépenses de fonctionnement de la dite école. Montant de la subvention pour l'exercice 2013 : 50 000.00 €

Le Conseil Communautaire, appelé à se prononcer sur la reconduction de cette convention, autorise - après en avoir délibéré, et à la majorité - Monsieur le Président à reconduire la convention et à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **Convention de mise à disposition du personnel technique pour travaux d'entretien et de fonctionnement. Reconduction.**

##### Rappel

Les agents des services techniques de la commune d'Unverre sont mis à disposition, partielle et temporaire, de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, pour exercer leurs activités dans les bâtiments publics de la dite commune (bâtiments concernés par le transfert des compétences à la Communauté de Communes du Perche-Gouet).

Le Conseil Communautaire, sollicité, approuve à l'unanimité, la reconduction de la convention de mise à disposition du personnel technique de la commune d'Unverre, pour 3 ans, et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.